

DÉLIVRÉ PAR : SUP DES RH

TITRE CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES

Titre "Chargé des Ressources Humaines" certifié de SUP des RH de niveau 6 depuis 2004, renouvelé par JO le 15/09/2021, enregistré au RNCP n°35878

VOTRE FORMATION

OBJECTIFS

Le Chargé des Ressources Humaines, opérationnel et autonome, assure la mise en place des nouveaux outils et participe au déploiement de la stratégie RH décidés au niveau de la Direction des Ressources Humaines ou de la direction générale.

Très polyvalent, interlocuteur privilégié des collaborateurs pour les questions d'ordre juridique et social, il conseille et accompagne les managers et la direction sur les questions techniques portant sur l'ensemble des fonctions RH : recrutement, formation, temps de travail, disciplinaire, etc.

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans le domaine des Ressources Humaines.

PRÉREQUIS ET DISPOSITIFS

- Avoir obtenu un diplôme de niveau 5 (BTS, DUT ou équivalent)
- Ou Bac+2 /titre niveau 5 **non validé avec au moins 3 ans d'expérience** dans le tertiaire sur des missions nécessitant des compétences niveau 5
- Ou diplôme ou titre **niveau 4 validé avec 5 ans d'expérience** dans le tertiaire sur des missions nécessitant des compétences niveau 5
- Pour les candidats ne répondant pas à ces critères : **dossier VAP obligatoire**, transmis à SUP des RH pour décision. Seul le certificateur est habilité à autoriser cette dérogation.
- Admission sur dossier avec tests et entretien
- Contrat d'apprentissage, de professionnalisation, ou stage alterné

PROGRAMME DE FORMATION

- **BLOC 1 : Elaboration et suivi des outils de pilotage RH (ECTS – 6)**

La communication interne, les effectifs de l'entreprise, le bilan social, les tableaux de bord et la politique RH de l'entreprise

- **BLOC 2 : Application du droit social individuel (ECTS – 14)**

La gestion du contrat de travail, la gestion des congés payés, la protection de la santé des salariés, les aspects juridiques de la rémunération

- **BLOC 3 : Contribution à l'animation du dialogue social (ECTS – 7)**

Le syndicat professionnel, le CSE, la mise en place des représentants du personnel, la protection des représentants du personnel

- **BLOC 4 : Gestion des compétences et parcours professionnels (ECTS – 7)**

Les enjeux, le langage et le diagnostic de la GEPP, la fiche de poste et l'organigramme, la cartographie des emplois et aires de mobilités

- **BLOC 5 : Recrutement et intégration des collaborateurs (ECTS – 7)**

Le diagnostic du besoin de recrutement, les outils d'aide à la décision, l'intégration ou onboarding

- **BLOC 6 : Pilotage de la formation professionnelle (ECTS – 7)**

L'organisation et la réglementation de la formation professionnelle, le plan de développement de compétences, le développement individuel et l'employabilité

- **BLOC 7 : Gestion de la paie et des obligations sociales (ECTS – 12)**

Les fondamentaux de la paie, les absences (maladie, accident du travail, maternité/paternité), les heures supplémentaires, le contrôle de la paie, les différentes formes de rupture et leur impact sur les indemnités

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Chaque bloc est validé par un examen écrit de 3 heures. L'obtention du titre nécessite la validation de l'ensemble des blocs de compétences. Un rattrapage est possible fin août. En cas de validation partielle, chaque bloc validé fera l'objet d'un certificat de compétence délivré à vie.
- Une commission de validation du titre, composée de professionnels et SUP DES RH étudie et statue sur tous les dossiers n'ayant pas obtenu les résultats suffisants à l'obtention du titre après les rattrapages.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

En terme d'accessibilité pédagogique : si vous êtes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique, maladies invalidantes) nous vous remercions de contacter directement notre référent handicap en amont de votre inscription par courrier électronique à l'adresse : referenthandicap@adaliaschool.fr

FINANCEMENT

En contrat d'apprentissage et de professionnalisation : la formation est prise en charge à 100 % par l'employeur via le financement OPCO
Salaires en apprentissage est de 43 % à 100 % du SMIC.
Salaires en professionnalisation est de 55% à 100% du SMIC

CODE RNCP EN DATE DU 15/09/2021

35878

Lien direct RNCP : RNCP35878-
Chargé des ressources humaines

ADALIA School



<https://adaliaschool.fr/>

232 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT-57970 YUTZ
03 82 51 85 99 | recrutement@adaliaschool.fr



Chaque bloc est validé par un examen écrit de 3 heures. L'obtention du titre nécessite la validation de l'ensemble des blocs de compétences. Un rattrapage est possible fin août. En cas de validation partielle, chaque bloc validé fera l'objet d'un certificat de compétence délivré à vie.

Une commission de validation du titre, composée de professionnels et de la Direction de l'école, étudie et statue sur tous les dossiers n'ayant pas obtenu les résultats suffisants à l'obtention du titre après les rattrapages.

• BLOC 8 : Module transverse

Ce module est évalué uniquement en contrôle continu tout au long de l'année scolaire.

DURÉE & RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 12 mois soit : 420 heures / 1 jour en formation (7h30) / 4 jours en entreprise
- Formation en présentiel au CFA Adalia School : 232 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT-57970 YUTZ ou METZ

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Jeux de rôle, simulation, discussion et débats
- Accompagnement personnalisé et régulier ;
- Moyens pédagogiques : Kit Pédagogique - Diaporama - Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias
- Notre espace de formation dispose d'outils de travail modernes et performants comprenant :
 - Des écrans interactifs tactiles, la clé d'un apprentissage, d'un développement et d'une interaction optimale avec les apprenants
 - Ressources documentaires

PASSERELLES

Suite à cette formation, des passerelles sont possibles pour une poursuite d'étude sur un niveau de qualification supérieur ou transverse dans le secteur :

- Master
- Mastères
- MBA

DÉBOUCHÉS

- Bras droit d'un dirigeant de PME sur tout le volet RH
- Consultant en cabinet RH, en cabinet de recrutement ou en SIRH
- Adjoint au directeur des Ressources Humaines
- Chargé de développement RH
- Chargé de recrutement

CODES ROME

- M1502 : Développement des ressources humaines.
- M1503 : Management des ressources humaines.

INTERVENANTS

Une équipe d'intervenants experts dans le domaine des Ressources Humaines

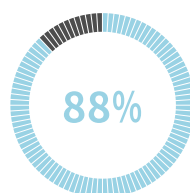
MODALITÉS D'ACCÈS

La procédure d'admission et d'inscription et ouverte se fait directement auprès de l'école ADALIA SCHOOL. Les candidatures sont acceptées jusqu'au début de la formation, sous réserve des places disponibles.

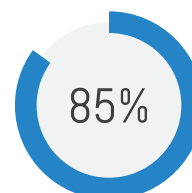
L'intégration peut intervenir jusqu'à 3 mois avant ou après la signature du contrat, conformément à la réglementation en vigueur.

Une fois votre dossier de candidature complété, vous serez contacté sous 48h pour fixer une date d'entretien individuel.

TAUX DE RÉUSSITE GLOBAL :



TAUX D'INSERTION A 6 MOIS (2025)



ADALIA School le 19/03/2026

